



Conseil sur la marche à suivre

Par **verite**, le **08/03/2008** à **23:50**

Bonjour,rrnrLe futur ex-mari d'une amie (ils ne sont pas encore divorcé) a entamé il y environ 4 ans une première procédure de divorce pour un motif principal : rupture des relations sexuelles. Ce qu'il n'a pas dit alors est qu'il y a de sa part infidélité avec un enfant né de cette infidélité (la situation est complexe). Mon amie a supporté la situation d'infidélité en acceptant de vivre sous le même toit que son mari mais a bien entendu refusé tout rapport sexuel et vous comprendrez bien pourquoi. Elle a supporté pendant un certain temps pas mal de choses (il ne payait plus le loyer parce depuis qu'elle avait décidé de faire chambre à part, trop gentille mon amie). Un évènement a fait qu'ils ont été obligé de quitter leur logement et du coup la séparation de toit a eu lieu et leur chemin se sont séparés.rrnrAu moment de cette première demande de divorce mon amie et son ex-mari ne logeaient plus sous le même toit et elle a connu une situation instable sur le plan professionnel et de ce fait n'avait pas d'adresse fixe.rnUne séparation avait été reconnu juridiquement et au bout des 2 ans légaux il devait y avoir divorce mais pour motif insuffisant de preuve concernant la non cohabitation des époux (pas d'adresse fixe pour mon amie). Le divorce n'a pu être prononcé.rrnrLe mari a fait une deuxième et une troisième demande de divorce depuis et cette fois ci il réclame des indemnités à sa futur ex-épouse (il est culotté). Ils n'ont pas de contact direct et ça passe à chaque fois par son avocat.rrnrQuelle démarche juridique doit elle faire pour que la vérité soit faite maintenant qu'elle est prête à ne plus se laisser faire par cet homme malhonnête qui profite de sa gentillesse. Qu'elle n'aie pas à payer pour ses fautes à lui. Elle est prête à divorcer dans la mesure où cet homme reconnait la vérité entière et non pas ce qui l'arrange. Que le divorce puisse être prononcé et que vérité et justice soit faite pour mon amie. Qu'elle soit libre mais dans la vérité des faits. Elle n'est pas responsable de la cause de ce divorce car il y a eu rupture des relations intimes à cause de ses infidélités. Elle n'a pas l'habitude des procédures judiciaire , moi non plus.rrnrMerci beaucoup pour le temps pris pour cette demande et pour vos réponses.